

L'apport du département de langue et culture amazigh de Tizi Ouzou dans le processus de la généralisation de l'enseignement de Tamazight dans le système éducatif au niveau de la wilaya de Tizi Ouzou.

L'apport du département de langue et culture amazigh de Tizi Ouzou dans le processus de la généralisation de l'enseignement de Tamazight dans le système éducatif au niveau de la wilaya de Tizi Ouzou.

Ramdane BOUKHERROUF
Département de Langue et Culture Amazigh, LAELA.
Université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou

Notre Contribution consiste à dresser un petit bilan concernant l'apport du département de langue et culture amazigh dans le processus de la généralisation de l'enseignement de tamazight au niveau de la wilaya de Tizi Ouzou depuis son introduction à l'école en 1995. En effet, depuis son ouverture en 1990¹, le département a livré dans le marché de travail la majorité des formateurs qui assurent actuellement la formation au niveau des différents cycles de l'éducation de la wilaya de Tizi Ouzou.

Notre travail propose une étude quantitative et qualitative. En effet, avec la présentation chiffrée de nombre de licenciés sortants qui sont sur le marché de travail, nous allons mettre en perspective l'apport de département de langue et culture amazighes de Tizi Ouzou dans la généralisation de l'enseignement de tamazight dans l'ensemble des établissements de l'éducation de la wilaya de Tizi Ouzou.

I. l'introduction de tamazight dans le système éducatif algérien

Il a fallu boycotter l'école pendant une année que l'Etat algérien a introduit la langue amazighe dans le système éducatif algérien durant l'année scolaire 1995-1996. En effet, les accords du 22 avril 2005² ont abouti à l'intégration de langue Tamazight à l'école et la création d'une instance dénommée « Haut Commissariat à l'Amazighité³ », qui aura pour mission, entre autres, d'intégrer Tamazight dans l'enseignement et la communication. Comme première activité de son programme, l'institution en question, organise un regroupement de perfectionnement au profit des enseignants⁴ qui seront destinés à prendre en charge l'enseignement des classes pilotes durant l'année scolaire 1995-1996.

Le Ministère de l'éducation avait lancé l'expérience de l'enseignement de Tamazight pour la première fois, dans seize Wilayas⁵, et ce, selon la disponibilité des enseignants. Cependant, en raison du manque d'encadrement, l'inexistence des outils didactiques et le caractère facultatif de la matière. Au fil des premières années de l'expérimentation, le nombre d'enseignants ne cesse de chuter légèrement.

Pour permettre à cet enseignement de s'épanouir et de se généraliser, les universités Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou et de Bejaia ont lancé la formation de la licence en langue et culture amazighes en septembre 1997. Les licenciés de Tamazight ont commencé à intégrer l'enseignement à partir de l'année scolaire 2002-2003, et ce, après la sortie de la première promotion en juin 2001.

II. Les catégories d'enseignants assurant l'encadrement :

Avant l'introduction des premiers licenciés de langue et culture amazigh dans l'enseignement, les enseignants qui assurent l'encadrement de la licence sont subdivisés en trois catégories :

La première, concerne les enseignants amazighophones qui enseignent d'autres matières soit l'arabe, le français ou l'anglais qui convertissent vers l'enseignement de tamazight.

La deuxième, concerne des militants qui ont acquis une expérience de l'enseignement de la matière en niveau du mouvement associatif.

Quant à la troisième, elle concerne les étudiants de post-graduation inscrits dans le département de langue et culture amazigh de l'université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou.

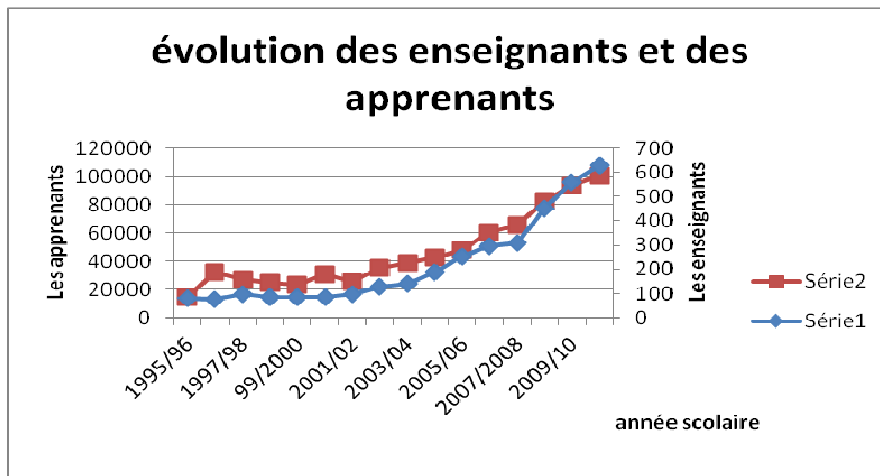
Depuis la consécration de tamazight dans la constitution algérienne comme langue nationale⁶, en 2002, le Ministère de l'éducation nationale a opté pour une politique de généralisation de cet enseignement. A cet effet, depuis l'année scolaire 2002-2003, la Direction de l'éducation de la wilaya de Tizi Ouzou, consacre la majorité des postes budgétaires pour la matière de tamazight soit au primaire, au collège ou au lycée. Cependant, le recrutement des enseignants de tamazight est subordonné à un diplôme de licence en la matière. C'est ainsi que la totalité des enseignants qui sont recrutés à partir de l'année scolaire 2002-2003, sont des licenciés en langue en culture amazighes.

Le tableau⁷ ci-dessous, présente l'évolution globale du nombre d'enseignants et d'apprenants, depuis l'année scolaire 1995- 1996.

Année scolaire	Elèves	Enseignants
1995/96	14440	81
1996/97	32315	74
1997/98	27127	96
1998/99	24530	83
1999/2000	23629	83
2000/01	30457	85

2001/02	25680	97
2002/03	35602	129
2003/04	39085	140
2004/05	43006	189
2005/06	47645	251
2006/07	60181	297
2007/08	65522	310
2008/09	82228	453
2009/10	93947	558
2010/11	100016	628

Les données, ci-dessus, sont interprétées par le graphe ci-dessous :



III. Les deux étapes de recrutement des enseignants :

Nous pouvons subdiviser le processus de recrutement des enseignants de tamazight en deux étapes principales, et ce, en fonction de leurs diplômes. En effet, la première étape, concerne les enseignants recrutés durant l'année scolaire 1995/96 jusqu'à celle 2000-2001. Cette catégorie concerne les convertis des autres matières,

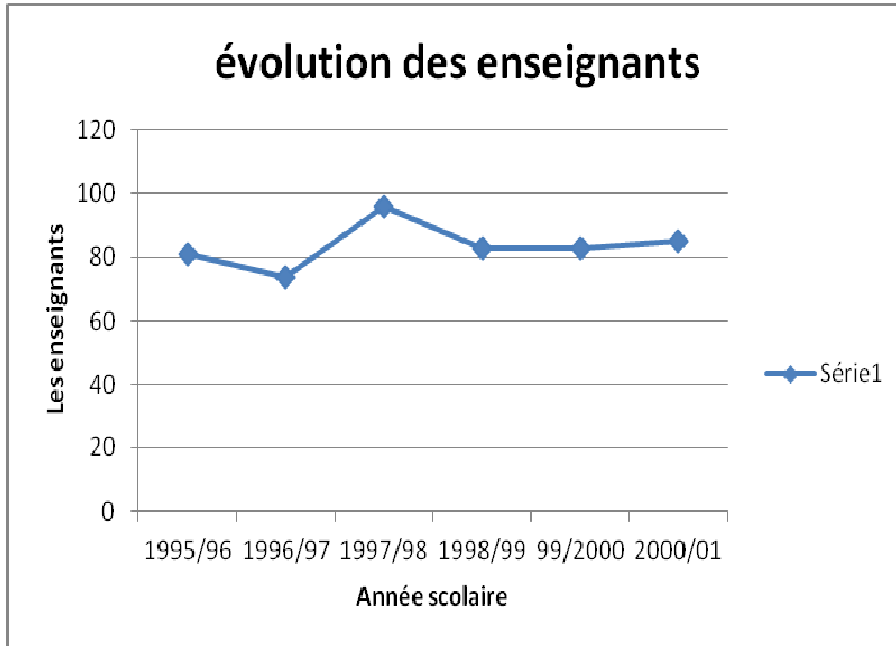
les enseignants du mouvement associatif et les étudiants post-graduants de département de langue et culture amazighes. Quant à la deuxième, elle concerne les promotions des licenciés de Tamazight de département de langue et culture amazighes.

III.1. La première étape

Le nombre d'enseignants de cette première étape, est resté presque figé durant les cinq années d'expérimentation. Cette situation est justifiée par l'inexistence des postes budgétaires au niveau de la Direction de l'éducation. Cependant, la chute légère du nombre de postes, s'explique par le désistement de quelques enseignants qui enseignaient auparavant d'autres matières. En effet, en l'absence des outils didactiques, les enseignants préfèrent regagner leurs postes d'origine. Le tableau ci-dessous présente le nombre d'enseignants des établissements de la wilaya de Tizi Ouzou.

Année scolaire	Enseignants
1995/96	81
1996/97	74
1997/98	96
1998/99	83
1999/00	83
2000/01	85

Les données ci-dessus, sont représentées par le graphe suivant :



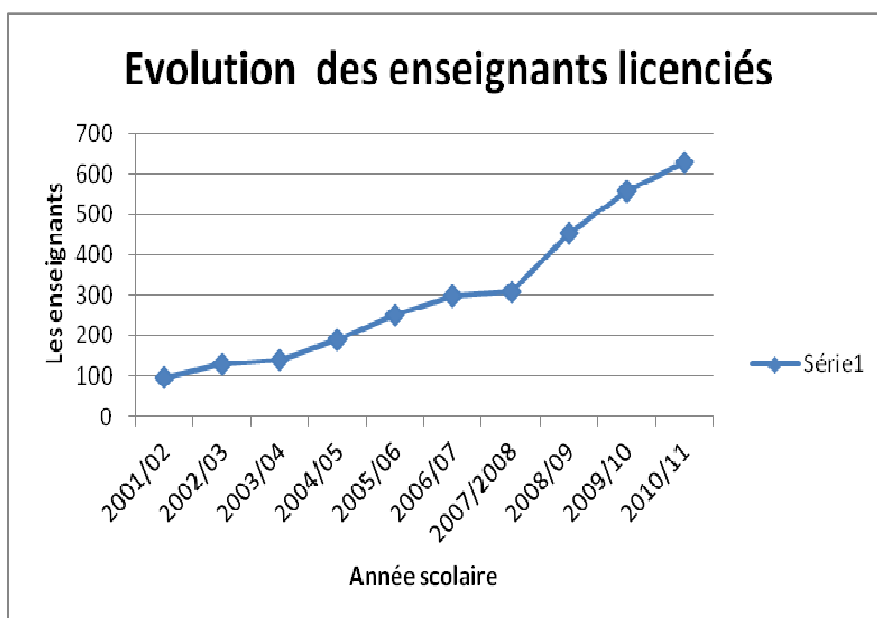
III.2. La deuxième étape :

Comme nous l'avons signalé ci-haut, le recrutement des enseignants de cette deuxième étape, est réservé exclusivement aux détenteurs d'un diplôme de licence de langue et culture amazighes. La croissance du nombre des enseignants s'explique par l'ouverture d'un nombre important de postes et la prise en charge de la matière par le Ministère de l'éducation en matière des manuels scolaires et les documents d'accompagnement. Le tableau ci-dessous, représente l'évolution des enseignants de tamazight à partir de l'année scolaire 2001/02.

L'apport du département de langue et culture amazigh de Tizi Ouzou dans le processus de la généralisation de l'enseignement de Tamazight dans le système éducatif au niveau de la wilaya de Tizi Ouzou.

Année scolaire	Nombre d'enseignants
2001/02	97
2002/03	129
2003/04	140
2004/05	189
2005/06	251
2006/07	297
2007/08	310
2008/09	453
2009/10	558
2010/11	628

Le graphe suivant représente l'évolution des enseignants à partir de l'année scolaire 2001/02.

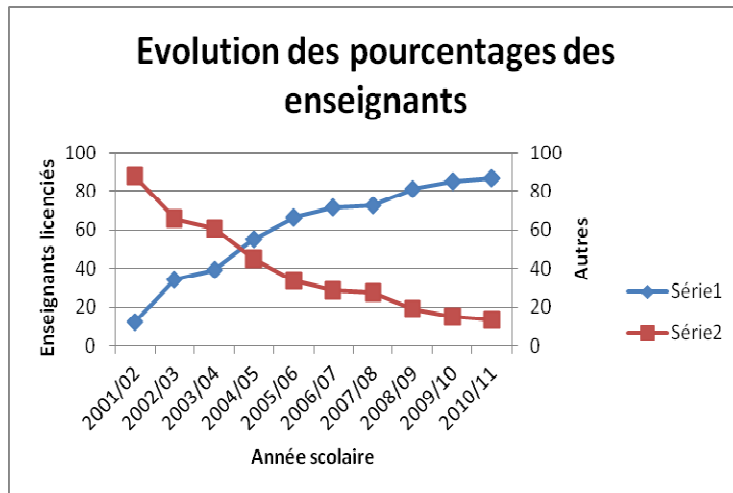


III.3. La comparaison des deux étapes :

En comparant les deux étapes, nous remarquons que le nombre de licenciés de tamazight augmente d'une année en année. Nous présentons dans le tableau ci-dessous l'évolution des pourcentages des enseignants⁸ à partir de l'année scolaire 2001/02.

Année scolaire	Licenciés (%)	Autres ⁹ (%)
2001/02	12,37	87,62
2002/03	34,10	65,89
2003/04	39,28	60,71
2004/05	55,02	44,97
2005/06	66,13	33,86
2006/07	71,38	28,61
2007/08	72,58	27,41
2008/09	81,23	18,76
2009/10	84,76	15,23
2010/11	86,46	13,53

Les données du tableau ci-dessus, sont représentées dans le graphe suivant :



Comme le montre le graphe ci-dessus, la courbe représentant la catégorie des licenciés est croissante, par contre celle représentant la catégorie des autres enseignants est décroissante. Cette situation s'explique par l'ouverture d'un nombre croissant de postes à partir de l'année scolaire 2001-2002 et l'exigence du diplôme de licence en la matière pour les recrutements. Par contre, le nombre des autres enseignants est resté figé.

Conclusion :

Après la consécration de la langue tamazight dans la Constitution algérienne comme langue nationale à côté de l'arabe, le Ministère de l'éducation nationale a pris en charge la matière en ouvrant de nombreux postes de travail, la constitution des équipes chargées d'élaboration des outils didactiques, en l'occurrence les manuels scolaires à quoi s'ajoute la création du centre pédagogique et linguistique pour l'enseignement tamazight¹⁰. A cet effet, les licenciés de Tamazight, sortants de département de langue et culture amazighes de l'université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou, ont contribué à la généralisation de l'enseignement de la langue tamazight dans la majorité des établissements de la wilaya, et ce, dans les trois paliers de l'éducation.

Il convient de signaler que, vu le nombre important et croissant d'inscrits et de sortants au département de langue et culture amazigh pour chaque année, le Ministère de l'éducation nationale peut envisager de prendre en charge la matière en question dans les autres wilayas.

Bibliographie :

Laceb M-O. (2002) : « Evaluation de l'expérimentation de l'introduction de tamazight dans le système éducatif- Etat des lieux », in *Actes du colloque international Tamazight face aux défis de la modernité*, 15-17 juillet, Boumerdès, HCA.

Tigziri N. & Nabti A. (2000) : *Etude sur l'enseignement de la langue amazighe : Bilan et perspectives*, HCA, Alger.

Décret N°95- 147 du 27 mai 1995 relatif à la création du HCA.

Informations statistiques de service de l'enseignement et de la recherche du Haut Commissariat à l'Amazighité.

Décret exécutif N°03-470 du 02 décembre 2003, portant la création, l'organisation et le fonctionnement du centre pédagogique et linguistique pour l'enseignement de tamazight

1 - Créé par l'arrêté ministériel n° 11 du 24 janvier 1990

2 - C'est le Mouvement Culturel Berbère, MCB (Coordination nationale) qui a négocié avec le gouvernement de l'époque.

3 - L'institution est créée par le décret présidentiel N° 95-147 du 27 mai 1995.

4 - La formation a regroupé un nombre de quelques 250 enseignants.

5 - Bajaia, Bouira, Alger, Tipaza, Tizi-Ouzou, Illizi, El Bayedh, Boumerdes, Ghardia, Setif, Batna, Khanchla, Biskra, Tamanrasset, Oum et Bouaghi et Oran.

6 - Article 03 bis de la constitution Algérienne.

7 - Nous nous sommes basés sur les statistiques établies par le Haut Commissariat à l'Amazighité

8 - Pour nous permettre de calculer les pourcentages, nous avons pris le nombre des enseignants non licenciés de l'année scolaire 2000/01, c'est-à-dire la dernière année de la première étape(85).

9 - Les enseignants qui ne sont pas licenciés de tamazight.

10 - Créé par le décret exécutif n°03-470 du 02 décembre 2003.